



●●●● EDITORIAL

Partis pris... et à prendre !

Nos dernières Assises, samedi 19 janvier 2019, ont permis de faire le point sur une année 2018 qui n'a ressemblé à aucune autre, même si l'homéopathie a toujours été attaquée depuis ses premiers succès, c'est-à-dire depuis qu'elle existe.

Pourtant l'activité syndicale a repris avec la même vigueur, guidée par une actualité toujours aussi abondante. Pour le seul mois de janvier, la consultation de la mission d'évaluation de la HAS, qui a recueilli les contributions, dont la nôtre, jusqu'au 27 janvier, nous a mobilisés. Vous en trouverez une synthèse dans ce numéro.

Mais dans cette phase de consultation, les médias se sont à nouveau intéressés au débat sur l'efficacité de l'homéopathie. Point d'orgue, l'émission *Enquête de Santé* sur France 5 le 15 janvier. Certains de nos adversaires ont aussi tenté diverses pressions, à travers des prises de position publiques. De notre côté, notre posture est simple : contribuer à un débat dépassionné qui tienne compte des pratiques médicales et de la liberté de choix des patients.

Nouveau rebond le 31 janvier avec la publication d'un sondage réalisé auprès des patients et auprès des médecins, dans le cadre d'un baromètre portant sur l'utilisation des médecines alternatives. Les résultats nous semblent aussi intéressants que les commentaires de l'institut de sondage totalement orientés ! Analyse à lire également dans ce numéro.

Enfin, l'examen de nos plaintes contre les signataires de la tribune FakeMed ont commencé au sein des conseils départementaux de l'ordre des médecins concernés. À Reims la décision a été à l'avantage du SNMHF, mais l'ordre national a déposé un appel. Celle de Limoges nous a été défavorable. Le conseil national de l'ordre n'a pas réagi. Serait-il insensé d'y voir un parti pris ? C'est ce que nous souhaitons demander à l'ordre à la faveur d'une prochaine rencontre...

Dr Charles Bentz, Président du SNMHF

●●●● SOMMAIRE

Evaluation
Le SNMHF au rendez-vous de la HAS

Sondage
Ce qu'enseigne vraiment le dernier sondage Odoxa/Figaro/France Inter

Dans *Le Généraliste*
du 31 janvier 2019
« Le SNMHF veut que tous les étudiants en médecine soient formés à l'homéopathie »

Pages 2 et 3



Suivez le SNMHF sur
www.facebook.com/SNMHF

Le Médecin Homéopathie, newsletter du SNMHF ● 79, rue de Tocqueville – 75017 Paris ● Tél. 01 44 29 01 31 ● snmhf@club-internet.fr ● www.snmhf.net ● Directeur de la Rédaction : Dr Charles Bentz, président du SNMHF ● Rédaction : Jean Remy, Intelligible ● Comité éditorial : Dr Charles Bentz, Dr Christine Bertin-Belot, Dr Marilu Caron-Philippon, Dr Didier Deswarte, Dr Anne-Sophie Donada, Dr Dominique Jeulin-Flamme, Dr Viviana Leuci-Huberman, Dr Pascal Neveu, Dr Florence Paturel
www.snmhf.net

●●●● EVALUATION

Au rendez-vous de la Haute Autorité de Santé

En juin 2018, la ministre de la Santé, Mme Agnès Buzyn, a saisi la HAS (Haute Autorité de Santé) pour obtenir un avis sur l'opportunité du maintien du remboursement de l'homéopathie.

L'ensemble des sociétés savantes, syndicats professionnels, ordres et académies de professionnels de santé ainsi que les associations de patients ont été invités à exprimer leur point de vue pour enrichir cette évaluation.

Voici ci-dessous quelques extraits de nos réponses.

D comme diagnostic et discernement

Les médicaments homéopathiques peuvent être utilisés pour toutes les plaintes, symptômes ou affections pour lesquelles le patient vient consulter un médecin homéopathe. Celui-ci jugera avec discernement, de par sa connaissance des thérapeutiques conventionnelles et de l'homéopathie, quelle sera la thérapeutique adaptée à son patient.

L'ensemble des symptômes constituant le motif de la consultation d'un patient auprès d'un médecin homéopathe fait l'objet d'une démarche diagnostique médicale semblable à celle de tous les médecins, ainsi qu'à un recueil très précis des caractéristiques de ces symptômes.

Les avantages des traitements homéopathiques

- Individualisation du traitement à un patient donné, respectant tout à la fois l'expression clinique singulière de sa maladie et le diagnostic de sa pathologie.
- Aucune contre-indication quel que soit l'âge, ni chez l'enfant, la femme enceinte ou la personne âgée en particulier.
- Pas d'effets secondaires graves.
- Aucun risque d'intoxication médicamenteuse.
- Aucun risque d'allergie médicamenteuse.
- Aucune interférence avec un traitement conventionnel.
- Une synergie possible avec toute autre thérapeutique en qualité de traitement de support.
- Aucun risque de dépendance.

Le patient au centre du système de soins, le médecin homéopathe à ses côtés

Le plan « Ma Santé 2022 » entend placer le patient au centre du système de soins. Or les relevés d'activité de l'assurance maladie montrent que la consommation de soins diminue dès lors que le patient est pris en charge par un médecin homéopathe : moins de récidives, moins d'arrêts de travail, un taux de revoyure plus faible avec comme conséquence une libération de temps médical.

Le questionnaire de la HAS

Pour quels types d'affections ou symptômes les médicaments homéopathiques peuvent-ils être utilisés ?

Sur ces types d'affections ou symptômes, quels sont les avantages et inconvénients cliniques de l'homéopathie, en particulier par rapport aux alternatives disponibles ?

Selon votre structure, quel est l'impact de l'homéopathie sur l'organisation des soins ?

Comment avez-vous procédé pour répondre à ce questionnaire ?

Liste des sources et références utilisées pour votre contribution

Synthèse de votre contribution

.....DERNIERE MINUTE.....

L'avis de la Haute autorité de santé (HAS) pourrait être repoussé. Le décret devant préciser les procédures et modalités d'évaluation et permettre à la commission de transparence de la HAS de rendre un avis global et définitif sur ceux-ci n'est toujours pas paru au Journal Officiel (JO). Il est encore en examen au Conseil d'État.

Ces médecins généralistes sont « médecins traitants » pour près de la moitié de leur patientèle, sans compter les enfants qu'ils suivent en grand nombre. Leur expertise leur permet aussi d'être médecin correspondant, comme tout spécialiste.

Pour une pratique médicale de l'homéopathie

Nous avons en France la chance d'avoir depuis longtemps une pratique médicale de l'homéopathie. Ceci est une garantie pour les patients et leur évite une perte de chance car le médecin qui prescrit de l'homéopathie est avant tout un médecin qui exerce son art comme tous ses autres confrères. La décision thérapeutique intervient en fin de consultation avec discernement. Un traitement homéopathique ne sera prescrit que s'il est indiqué et son efficacité sera réévaluée.

Les traitements homéopathiques sont indiqués dans toutes les pathologies réversibles. Ils peuvent être utilisés seuls selon les cas ou en association avec des traitements conventionnels pour en limiter le nombre (personnes âgées polyopathologiques) ou leurs effets secondaires (soins de support en cancérologie).

Les traitements homéopathiques sont particulièrement utiles chez les enfants **chez** pour lesquels de nombreuses molécules pharmacologiques sont contre indiquées. Il en est de même chez les femmes enceintes ou allaitantes. L'homéopathie permet également de réduire de façon **importante** **significative** la prescription d'antibiotiques et ainsi lutter contre l'antibio-résistance qui va être un problème majeur de santé publique dans les dix prochaines années.

●●●●SONDAGE



L'Opinion tranchée



33 % médecins favorables à l'homéopathie... Visite guidée (et commentée) du sondage Odoxa

L'homéopathie est appréciée des Français. Le dernier sondage « Baromètre santé 360 » réalisé par Odoxa le confirme une fois de plus*. 72 % des Français déclarent croire en ses bienfaits, et plus de la moitié (52 %) indique l'utiliser pour se soigner (19 % régulièrement et 33 % de temps en temps).

Partant de ce fait brut et pour l'heure « incontournable », les commanditaires de ce sondage, parmi lesquels *Le Figaro*, parti en guerre ouverte contre l'homéopathie, ont posé deux séries de questions qui les amènent à penser... que cette appréciation pourrait un jour se renverser.

Deux pistes sont utilisées pour cela.



Dans *Le Généraliste*
du 31 janvier 2019

« *Le SNMHF veut que tous les étudiants en médecine soient formés à l'homéopathie* »

Extrait d'un article paru dans *Le Généraliste* le jeudi 31 janvier 2019 :

« *Et s'il fallait initier tous les étudiants en médecine à l'homéopathie ? La proposition signée Charles Bentz, président du SNMHF (Syndicat national des médecins homéopathes français), peut surprendre, à l'heure où son enseignement – facultatif – dans les facultés de médecine est remis en question. Et pourtant, le sondage Odoxa sur les médecines alternatives et complémentaires [...] met en évidence une « méconnaissance » de l'homéopathie chez les médecins, selon le Dr Bentz. Le président du SNMHF se réfère notamment aux 68 % de médecins déclarant n'avoir jamais suivi de formation aux MAC. « Dans nos cabinets, les patients qui viennent nous demandent souvent pourquoi leur médecin ne leur a pas proposé de l'homéopathie », ajoute-t-il.*

Pour pallier cette « méconnaissance », « la formation à l'homéopathie devrait être incluse à la formation de base des médecins, estime le Dr Bentz.

La première relève que les français ne savent pas comment sont faits les médicaments homéopathiques. Demande-t-on aux Français s'ils savent comment sont faits les bêtabloquants, antibiotiques, antihistaminiques ? La réponse permet surtout aux commentateurs de déduire en creux que s'ils étaient mieux informés, les Français seraient moins sympathisants.

Les patients font confiance à l'homéopathie mais pas les médecins... Vraiment pas ?

La deuxième piste pour entamer le crédit de l'homéopathie consiste à rendre compte de l'opinion des médecins. Là où les patients grimpent à 72 % d'adhésion, les confrères plafonnent à 33 % et sont 28 % à la recommander parfois aux patients. L'institut Odoxa, et derrière lui la plupart des médias, résumant ainsi le sondage : les patients font confiance à l'homéopathie mais pas les médecins. Odoxa trouve que les Français et les médecins sont « à front renversé ». Arithmétiquement oui. Mais sociologiquement non.

Qu'un tiers des médecins ait *a priori* confiance en l'homéopathie, alors qu'ils ont reçu une formation médicale universitaire classique sans qu'aucun enseignement sur l'homéopathie ne leur soit donné durant ces longues années... voilà qui en dit long sur le besoin d'une ouverture d'esprit, du recours à des « médecines alternatives et complémentaires » pour reprendre la terminologie en usage. 33 %, ce n'est qu'un tiers, mais en un sens c'est déjà beaucoup. Si l'homéopathie ne présentait aucun intérêt, si l'Evidence Based Medicine devait seule prévaloir, dans ce meilleur des mondes les médecins devraient tous être hostiles au recours à notre thérapeutique.

Notre lecture de cette enquête

- ✓ 28 % de Français ne sont toujours pas favorables à l'homéopathie, très certainement ceux qui ne la connaissent pas
- ✓ Plus de 60 % de médecins sont dans le même cas, et pour la même raison...
- ✓ Ce qui laisse néanmoins 30 % de médecins (soit normalement 80 000) et 72 % de Français (soit normalement 48 millions) qui y sont favorables ... Cela fait beaucoup de monde informé et capable de donner une appréciation !
- ✓ Plutôt qu'en conclure que ces 48 millions de français et 80 000 médecins sont des ignorants pour les premiers et des charlatans pour les seconds... il est urgent de se pencher sur la nécessaire information de ces médecins ignorants de l'homéopathie ! Toute l'importance de la formation initiale du médecin est posée là. Il est urgent de se souvenir du rapport Lebatard-Sartre, du CNOM, qui avait préconisé en 1998 l'obligation d'un enseignement minimal de l'homéopathie aux étudiants en médecine... Ce que ne savent certainement plus ni la HAS, ni peut-être le CNOM lui-même.

Il faudrait qu'elle soit enseignée lors des dernières années, que les jeunes médecins disposent au moins une formation de base ». Pour lui, l'initiation à l'homéopathie serait particulièrement justifiée en pédiatrie, « où l'usage d'antibiotique est souvent déraisonnable [...] ».

Notre commentaire : merci au Généraliste d'avoir donné la parole au SNMHF. Un point évoqué avec le journaliste, mais non repris dans l'article : le déremboursement de l'homéopathie créerait une inégalité à l'accès aux soins.

**Sondage Odoxa pour Orange, nehs, ASIP Santé, Science Po chaire santé, Le Figaro Santé et France Inter, réalisé auprès de 995 Français et 515 professionnels de santé (290 médecins, 148 infirmières, 41 pharmaciens et 26 aides-soignants), en décembre 2018 et janvier 2019.*